



## FLASH INFO 6 DU 22 NOVEMBRE 2019



### **Stage SNEP La "DHG pour les nuls" Le vendredi 17 janvier à Cabestany**

Le stage départemental du SNEP 66 aura lieu le vendredi 17 janvier 2020 au CLG P.Casals de Cabestany. Il sera organisé sous la forme d'un stage de formation syndicale, votre demande de stage sera donc à déposer au secrétariat de votre établissement avant le mardi 17 décembre 2019.

Pensez à prendre les documents relatifs à votre DHG.

La plaquette du stage et toutes les informations concernant les démarches d'inscription sont détaillées [ICI](#)

Le formulaire de demande de congés de formation [ICI](#)

Pour des questions d'organisation, nous vous demandons de vous inscrire [ICI](#)



### **RETRAITES**

E.Macron et son gouvernement entendent imposer une réforme des retraites qui entrainerait une rupture structurelle par rapport aux régimes solidaires de répartitions.

Cette réforme aggraverait fondamentalement la situation avec une baisse généralisée des pensions des travailleurs, de tous les fonctionnaires et particulièrement les enseignant.es.

Dans une [vidéo](#) à diffuser sans modération, le SNEP-FSU Bretagne condense les propos de

- F.Fillon, le 09.10.2016 devant des patrons à la Fondation Concorde sur Public Sénat ;
- C.Vignon, le 24.07.2019, députée LREM, présidente du GT sur la réforme des Retraites sur LCP ;
- E.Macron, le 03.10.2019 à Rodez sur le site de l'Elysée ;

et contrecarre la parole gouvernementale "Pour une retraite plus simple, plus juste, pour tous".

VOIR le dossier spécial sur le site du [SNEP-FSU](#)

**Alors soyez le plus nombreux possible dans la rue le jeudi 05 décembre à 10H30 place de la Catalogne.**



## **GESTION DES PERSONNELS : LA MISE A MAL DU PARITARISME**

Le 05 novembre en commission technique ministérielle, les syndicats ont rappelé "leur attachement à l'égalité de traitement des agent.es pour tous les éléments de leur carrière et à la transparence sur les modalités de leur gestion, égalité et transparence qui ne peuvent être garanties que par le maintien et le renforcement des compétences des commissions administratives paritaires".

A l'unanimité, ils ont rejeté le texte sur les "Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse".

Le rejet de ce texte a entraîné la convocation d'un nouveau CTM le 13 novembre qui s'est conclu par les mêmes positions... et le texte est publié au BO Spécial du 14 novembre !!! (voir Les Textes)

Ainsi, les personnels sont désormais sous la gestion directe et sans contrôle de l'administration.

La procédure sera totalement retirée aux commissions paritaires. Les syndicats ne pourront plus vérifier la procédure utilisée par l'administration et sa régularité au regard des textes. Ils ne pourront pas plus intervenir pendant la phase de mobilité.

Ce n'est qu'après que l'enseignant pourra contester la décision en formant un recours administratif. Il pourra se faire assister d'un représentant syndical.

C'est un tournant majeur dans le statut des fonctionnaires de l'Éducation nationale !



### QUESTIONS JURIDIQUES

Dans un [courrier](#) adressé au Ministre de l'Éducation nationale en date du 13 novembre, le SNEP-FSU rappelle sa demande que soient mieux prises en charge les situations d'enseignants d'EPS mis en cause injustement pour des atteintes sur leurs élèves trop souvent infondées.

Ce courrier est accompagné d'une [note](#) qui explicite les exigences du métier d'enseignant d'EPS, rappelle [la circulaire n°2004-138 du 13.07.2004](#) et demande que le SNEP-FSU soit entendu par le Ministère sur ces questions.

### BUDGET EPS

Pour un service public et une éducation de qualité, il est nécessaire d'avoir du matériel adapté et renouvelé et des installations adaptées pour permettre aux élèves d'apprendre.

Trop souvent dans les établissements, la discipline subit un budget serré pour faire vivre l'EPS et le sport scolaire au quotidien.

Aussi le SNEP-FSU propose un [kit](#) qui donne des outils pour agir et revendiquer un budget à la hauteur des besoins.

.

### EMPLOI

Avec 27 800 élèves attendus en plus à la rentrée 2020, autant les années suivantes, une forte hausse des recrutements est nécessaire pour éviter de nouvelles dégradations pour l'EPS et le Sport Scolaire.

Le SNEP-FSU écrit aux Présidents des Groupes Politiques et à la Présidente de la commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale sur la nécessité d'un plan pluri annuel de recrutement de 1500 postes par an jusqu'en 2025.

Ce courrier est accompagné d'un [argumentaire chiffré](#) pour retrouver le taux d'encadrement en EPS de la fin de la mandature de J. Chirac.

[\(lire le courrier\)](#)

.

### ELECTION UNSS

Par un communiqué de presse en date du 14 novembre, intitulé

**UNSS : Election ou contrefaçon ?** le SNEP-FSU montre que l'élection des représentants des associations sportives des collèges et lycées siégeant dans les instances statutaires de l'Union Nationale du Sport Scolaire vire au simulacre.

Il invite tous les électeurs à se prononcer pour des listes complètes et dont la connaissance et l'implication des candidat.es dans le sport scolaire ne souffrent d'aucun doute.

[Lire](#) le communiqué

**BO** LE BULLETIN  
OFFICIEL  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

### **Bulletin Officiel n°39 du 14 novembre 2019**

**:Mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse :**

Lignes directrices de gestion ministérielles. ([voir](#))

**Mobilité des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale :**

règles et procédures du mouvement national à gestion déconcentrée - rentrée scolaire 2020. ([voir](#))

**Mobilité des personnels du second degré :**

mouvement national à gestion déconcentrée - Dates et modalités de dépôt des demandes de première affectation, de mutation et de réintégration - rentrée scolaire 2020. ([voir](#))

**Pour des informations complémentaires sur les mutations inter académiques le SNEP met à disposition :**

:un [simulateur](#) de barème pour tous  
un [bulletin spécial](#) "Mutations Inter 2020" accessible aux syndiqués comportant une fiche de suivi et de mandatement en cas de contestation.

**Malgré la situation faite au paritarisme sur les opérations concernant les carrières, les mutations, les élus du SNEP-FSU continueront de défendre, d'assister tous les personnels pour ne pas les laisser seuls face à l'administration !**



**Syndicalisation**

**Le SNEP-FSU des P.O vous invite à le rejoindre dès la rentrée parce qu'il est plus difficile d'agir seul que tous ensemble.**

**Cliquer [ici](#) (recto) et [ici](#) (verso) pour avoir accès à la fiche de syndicalisation à envoyer au trésorier du SNEP 66 :**

**Franck Cuné  
1, rue Edmond Michelet  
66270 LE SOLER  
franck.cune@gmail.com**

**Secrétaire SNEP-FSU 66**

**Pierre Leveil**

**s2-66@snepfsu.net**

**06 86 51 77 10**

[Facebook](#)

Cet email a été envoyé à {EMAIL}.  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur SNEP 66.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 **sendinblue**

[Bouton](#)